

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Faculté de droit, Section de droit civil, tenue le 11 novembre 2020 à 16 h, via Ms Teams**

---

**PRÉSENTS :** La vice-doyenne aux études Sophie Thériault; la vice-doyenne à la recherche par intérim Margarida Garcia; les professeurs André Bélanger, Sarah Berger-Richardson, Pascale Cornut St-Pierre et Jabeur Fathally; les professeures à temps partiel Jessica Dufresne et Manon Lapointe; le doyen adjoint et secrétaire Pierre Thibault; la coordonnatrice de la maîtrise en droit notarial, Me Natacha Bouffard; Ayoub Shahabi (représentant des membres du personnel administratif); Me Caroline Montpetit (bâtonnière de l'Outaouais); les étudiants Éliane Boucher (représentante des étudiants aux études supérieures, Marlaina Correia (vice-présidente académique AEEDCO), George Monastiriakos (président AEEDCO), Léa Raymond-Descoeurs (vice-présidente aux programmes intégrés AEEDCO), Matias Guerra (représentant des étudiants de deuxième année), Florence Lemay (représentante des étudiants de première année), Sergio Valdiviezo (représentant des étudiants de troisième année) et Geneviève Zinger (représentante des étudiants du Programme national); Me Denis Turcotte, représentant du Barreau; Catherine McGoveran (Bibliothèque Brian-Dickson) et Maître Véronique Chénard-Thériault, représentante de la Chambre des notaires.

**EXCUSÉS :** La doyenne Marie-Eve Sylvestre; le professeur David Robitaille; la doyenne adjointe aux études supérieures Sochetra Nget.

---

**1. Adoption de l'ordre du jour :**

Manon Lapointe propose, appuyée par André Bélanger, que l'ordre du jour soit adopté. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020 (Conseil 2020-2021 01) :**

Natacha Bouffard propose, appuyée par Margarida Garcia, que le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2020 soit adopté. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. **Affaires découlant du procès-verbal :**

En l'absence de la doyenne, la vice-doyenne aux études fait état de deux suivis d'affaires découlant du procès-verbal du 30 septembre :

*Décès de Joyce Echaquan* : avec la professeure Eva Ottawa, un groupe de travail a été mis sur pied pour appuyer la famille et la communauté – Eva garde le contact avec eux. Un projet de recherche est tranquillement mis en place pour documenter le racisme systémique dont font l'objet les Atikamekw dans le système de santé dans Lanaudière à partir des conclusions de la Commission Viens.

*Enseignement à distance* : nous avons aussi présenté un bilan préliminaire sur l'enseignement à distance. La doyenne annonce qu'une partie de la retraite de décembre sera consacrée à effectuer un bilan du premier trimestre d'enseignement en ligne. Nous sommes en train de lancer des sondages pour prendre le pouls des étudiants, professeurs et membres du personnel administratif.

### 4. **Informations de la doyenne :**

#### *Grève des membres du personnel administratif*

La grève des membres du personnel administratif a été suspendue le vendredi 30 octobre et les employés sont rentrés au travail à la suite de la conclusion d'une entente de principe entre le syndicat et l'Université. Un grand soulagement pour nous tous. Les deux dernières semaines ont été très difficiles pour nos collègues grévistes et pour les gestionnaires qui ont tenu le fort. Dans plusieurs secteurs, la terre avait littéralement arrêté de tourner. Nous sommes vraiment très heureux de les accueillir de nouveau. Au nom de la doyenne, la vice-doyenne aux études tient à remercier l'équipe exécutive (la vice-doyenne à la recherche Margarida Garcia, Pierre Thibault, Cintia Quiroga, Sochetra Nget, Reine Chaar et Lorraine DeVanthey) pour leur appui et leur travail et à souhaiter la plus cordiale des bienvenues aux membres du personnel administratif. Un vote de ratification aura lieu dans les prochains jours.

#### *Recrutement professoral*

En ce qui concerne nos embauches, nous avons pris du retard en raison de la grève, mais nous visons à tenir les entrevues pour les deux postes ouverts en décembre; dès que nous aurons des dates, nous vous les ferons parvenir. Dans

les prochaines semaines, les c.v. des candidats seront mis à la disposition des professeurs conformément à la convention collective.

### *Projet de loi 75*

Le gouvernement du Québec a récemment déposé le projet de loi 75 sur l'accessibilité à la justice. Une fois en vigueur, cette loi permettra aux étudiants des facultés de droit du Québec et de la nôtre de donner des avis juridiques sommaires dans le cadre d'une clinique juridique universitaire. Il s'agit d'un pas en avant pour l'accès à la justice et la formation des étudiants en droit. Le projet de loi bénéficie de l'appui des doyens et doyennes des facultés de droit civil et des associations étudiantes.

## **5. Mot du président de l'AEEDCO :**

Le président de l'Association des étudiantes et étudiants en droit civil de l'Outaouais (AEEDCO), George Monastiriakos, mentionne quelques éléments qui ont retenu son attention durant les dernières semaines :

- Le débat sur la liberté académique a permis l'expression d'une diversité d'opinions
- Les étudiants sont heureux que la grève des membres du personnel administratif soit terminée
- Les conférences du ministre du Travail du Québec Jean Boulet et de l'ancien ministre de l'Immigration du Canada Joe Volpe ont été un succès auprès des étudiants
- Une pétition circule parmi les étudiants en appui au projet de loi 75
- Le Comité philanthrope a recueilli 2 500 \$ pour la recherche sur le cancer du sein
- La vice-présidente académique de l'AEEDCO, Marlaina Correia, travaille sur un projet de reconnaissance du travail des étudiants au sein des clubs et de l'AEEDCO dans son cours Exercer du leadership en droit et dans la vie (DRC4781)
- La vice-présidente aux programmes intégrés de l'AEEDCO, Léa Raymond-Descoeurs, travaille sur un formulaire de plainte concernant le racisme
- La deuxième partie de la vente des vêtements facultaires débutera bientôt
- Des félicitations sont adressées à la Faculté pour la gestion de l'enseignement à distance pour le trimestre d'automne 2020.

## **6. Modifications aux règlements scolaires – 12 crédits par session à compter de la deuxième année :**

Le doyen adjoint explique le contexte de ce projet de modifications. Le programme de licence en droit prévoit actuellement qu'un étudiant inscrit à temps plein doit suivre 33 crédits de cours chaque année pendant trois ans. Un étudiant inscrit à temps partiel a six ans pour remplir les exigences de son programme.

L'objectif des modifications est de permettre aux étudiants qui le souhaitent de suivre quatre cours par session à compter de leur deuxième année (en plus du DRC2500 qui vaut trois crédits répartis sur deux sessions). Cela leur permettrait certainement de mieux gérer leur temps, d'avoir un meilleur équilibre travail-études, de concilier le tout avec des obligations familiales pour un certain nombre d'entre eux et aux professeurs de maintenir de hauts standards propres aux études universitaires. Il semble que le temps soit venu d'ajouter un peu de flexibilité dans le programme, surtout après la première année qui ne compte que des cours obligatoires préalables à l'inscription aux cours optionnels de deuxième et troisième année.

Le projet de modifications se lit ainsi (nouvel article 1.1) :

### **Études à temps complet**

Article 1 - En première année, l'étudiant doit suivre tout le programme des cours obligatoires de première année, tel que décrit dans l'annuaire de l'année.

En deuxième et troisième année, l'étudiant doit suivre tout le programme des cours obligatoires de chacune de ces années, tel que décrit dans l'annuaire de l'année, et suivre le nombre de crédits de cours à option prescrit pour chaque année.

*Article 1.1 Malgré l'article 1, un étudiant inscrit en deuxième année, troisième année ou quatrième année du programme, peut choisir de suivre 12 crédits de cours par session (automne et hiver). La priorité doit être accordée aux cours obligatoires et l'étudiant doit aviser le Secrétariat scolaire de son cheminement universitaire.*

*L'étudiant inscrit en deuxième année du programme doit aussi suivre le cours DRC2500, pour un total de 13,5 crédits par session.*

Le projet de modifications a été soumis au Comité des questions pédagogiques et au Comité des règlements, lesquels l'ont approuvé. L'Assemblée du corps professoral a aussi été consultée le 4 novembre dernier et y a donné son aval à l'unanimité.

Après discussion, Véronique Chénard-Thériault propose, appuyée par Natacha Bouffard, d'approuver la proposition de modifier les règlements scolaires afin de permettre à un étudiant de suivre 12 crédits de cours par session (en plus du DRC2500 en deuxième année). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Ajout d'un programme de mineure au programme de licence :**

L'idée d'ajouter un programme de mineure découle d'un exercice de planification stratégique mis en place par la doyenne durant la première année de son mandat (2019-2020). Cinq chantiers stratégiques ont été mis en place dont un portait sur la réforme du curriculum et un autre sur les services aux étudiants et le développement professionnel. Ces chantiers étaient composés de professeurs, de membres du personnel administratif, d'étudiants et de diplômés. C'est dans le cadre des discussions et des échanges de ces deux chantiers que l'idée a pris forme, parmi d'autres. Elle a été retenue par toutes les instances de la Section de droit civil.

Durant l'automne, nous avons effectué un sondage auprès de nos étudiants : 70 % des 204 étudiants qui ont répondu sont intéressés par l'ajout d'un programme de mineure si cela était possible. Les six programmes de mineure les plus populaires sont les suivants : criminologie, gestion des affaires, psychologie, sciences politiques, communications et études des femmes et du genre.

Ce projet s'adresse principalement à nos étudiants qui proviennent des cégeps du Québec (environ 60 % de notre corps étudiant) et dont les études en droit civil constituent le premier diplôme universitaire. Le motif principal de ce projet est de permettre à ces étudiants d'approfondir un autre domaine d'étude et d'assurer ainsi des bases encore plus solides à leur formation universitaire. Cela leur permettra d'accroître leurs connaissances générales, tout en ouvrant leurs horizons à une autre discipline. Il s'agit aussi d'une reconnaissance que les juristes bénéficient souvent dans leur pratique d'une meilleure compréhension d'une autre discipline – cela s'inscrit dans une conception interdisciplinaire de la formation en droit et de la profession juridique. Cela leur permettra en outre de se distinguer des étudiants des autres facultés de droit civil.

Il s'agit donc de permettre aux étudiants de choisir un parcours particulier et distinctif; de positionner la Faculté et l'Université comme chef de file dans l'innovation des programmes; et d'offrir plus de choix de programmes aux futurs étudiants.

La Faculté de droit, Section de droit civil, serait l'une des seules facultés de droit civil à offrir un tel programme. La Faculté de droit de l'Université McGill offre déjà cette option.

Les étudiants qui obtiendront un diplôme avec une mineure seront les seuls (sauf ceux de McGill) sur le marché et pourront se distinguer des étudiants des autres facultés de droit. Par exemple, un étudiant qui souhaite devenir procureur de la Couronne et qui a aussi une mineure en criminologie avec sa licence en droit ajoute un atout précieux à son curriculum.

Une brève discussion s'engage au cours de laquelle sont abordés les sujets suivants : la possibilité d'étendre cette réforme aux étudiants de première année, le calcul de la moyenne pondérée cumulative, l'administration du programme de licence en droit avec une mineure. En résumé : les cours du programme de mineure commenceront à compter de la deuxième année du programme, la première étant composée uniquement de cours obligatoires; la moyenne pondérée cumulative sera unique, donc elle inclura les cours de la licence et de la mineure; l'administration de ce programme relèvera de la Section de droit civil.

Après discussion, Véronique Chénard-Thériault propose, appuyée par Ayoub Shahabi, d'approuver la proposition d'ajouter un programme de mineure au programme de licence en droit. La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **8. Projet de réforme de l'enseignement appliqué I – DRC1500 : discussion préliminaire :**

La vice-doyenne aux études Sophie Thériault annonce que la Section de droit civil entame sa réflexion sur la réforme du programme d'enseignement appliqué, en particulier les cours DRC1500 et DRC3500. L'objectif de cette réforme consistera à mieux arrimer l'enseignement des habiletés en matière de recherche et de rédaction juridique aux cours substantifs, dans l'optique de renforcer tant l'acquisition des connaissances de base en droit que le développement durable des habiletés. La réforme du cours DRC-3500 aurait en outre pour objectif de permettre aux étudiants de développer leurs connaissances dans un domaine qui correspond davantage à leurs intérêts et ainsi de bonifier leur profil aux fins de se positionner sur le marché du travail. Un groupe de travail sera formé sous peu afin d'élaborer une proposition de réforme.

Une brève discussion s'engage au cours de laquelle sont abordées les questions suivantes : l'importance d'inclure les doctorants, surtout dans le cours DRC3500, la possibilité d'élargir les différentes facettes de l'enseignement appliqué pour y inclure la préparation et la participation à une conférence, y compris les conférences de presse, la rédaction d'une politique, une plus grande uniformité

entre les différents groupes du DRC1500, la rédaction d'une dissertation substantielle qui remplacerait un examen final (« major paper »), l'analyse d'arrêt dans un cours de droit civil à la session d'automne (par exemple, Droit des obligations I – DRC1514) et dans un cours de droit public à la session d'hiver (par exemple, Droit constitutionnel I – DRC1705). Ces idées seront prises en considération par le groupe de travail.

**9. Affaires diverses :**

Sauf cas d'urgence, la prochaine réunion du Conseil aura lieu le mercredi 3 février 2021 à 16 h.

Aucune autre affaire n'ayant à être discutée, la séance est levée à 17 h.

Le doyen adjoint et secrétaire,

Pierre Thibault